

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2 120 ECTS
Mention :	PSYCHOLOGIE					
Spécialité :	Spécialité professionnelle : PSYCHOLOGIE COGNITIVE : INGENIERIE DES APPRENTISSAGES EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNOLOGIES EDUCATIVES					
Volume horaire étudiant :	185h00	177h00	h	h	500 h	862h00
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Emmanuel BIGAND Pôle A.A.F.E., Esplanade Erasme BP 26513 - 21065 Dijon ☎ 03.80.39.57.82 emmanuel.bigand@u-bourgogne.fr</p> <p>Jean-Michel BOUCHEIX Pôle A.A.F.E., Esplanade Erasme BP 26513 - 21065 Dijon ☎ 03.80.39.57.65 jean-michel.boucheix@u-bourgogne.fr</p> <p>Patrick MAYEN ENESAD, 2 rue des Champs Prévois BP 87999 - 21079 DIJON Cedex. patrick.mayen@educagri.fr</p>	<p>Sylvie PASQUIER Faculté des Lettres, Bureau 154 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.56.13 valerie.chapotot@u-bourgogne.fr</p> <p>Jean-Pierre HUMBLLOT ENESAD, 2 rue des Champs Prévois BP 87999 - 21079 DIJON Cedex. 03.80.77.26.14 jean-pierre.humblot@educagri.fr</p>
Composante de rattachement : Composante associée :	U.F.R. Sciences Humaines ENESAD (Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agricole de Dijon)

Objectifs de la formation et débouchés
• Objectifs :

L'objectif global de cette formation est de **former des cadres supérieurs ingénieurs de la formation, experts en conception, conduite et évaluation de situations et de dispositifs d'apprentissage en formation professionnelle et tout au long de la vie.**

Dans le contexte d'évolution de la formation professionnelle les axes prioritaires des compétences visées sont les suivants :

- Etre capable d'analyser des situations de travail et d'apprentissages en termes de processus cognitifs, en s'appuyant sur les connaissances et les méthodes de la psychologie cognitive, dans l'objectif :

- * de concevoir des situations et dispositifs d'apprentissage et de formation ;
- * de concevoir des référentiels de formation et d'évaluation ;
- * de construire et utiliser des produits relevant des nouvelles technologies de l'information et de la communication (simulateurs, logiciels d'apprentissage, etc.) ;
- * de développer l'utilisation des situations professionnelles dans le cadre des dispositifs de formation par alternance ;
- * de valider expérimentalement les acquisitions des apprentissages et l'efficacité des outils produits.
- * de concevoir et réaliser des bilans de compétences,
- * de concevoir et conduire des procédures de VAE
- * de concevoir des référentiels de certification

• Débouchés du diplôme :

L'univers de la formation professionnelle a récemment subi de nombreuses évolutions socio-économiques et socio-techniques parmi lesquelles l'importance accordée aux apprentissages en situation de travail (formation tout au long de la vie, alternance), la montée en puissance de la notion de compétence, l'arrivée des technologies d'apprentissages informatisées et l'émergence de la problématique de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les étudiants diplômés de la formation ont vocation à exercer les fonctions de responsable de formation, responsable pédagogique, responsable de dispositifs de formation, responsable du développement des compétences, conseiller en formation, consultant formation, conseiller pédagogique, concepteur de ressources éducatives (utilisant les nouvelles technologies), responsable de la formation des formateurs, coordinateur de dispositif de formation, chargé de bilan de compétence, responsable (ou coordinateur) insertion professionnelle.

Enfin, les diplômés peuvent également exercer dans le domaine de l'aide aux apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter, problème de l'illettrisme et des populations dites de « bas niveau de qualification »). Ils pourront intervenir soit en entreprise, soit en organisme de formation, soit en institution éducative ou en cabinet de consultant. Ils conduisent la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des plans de formation ainsi que le pilotage de l'ingénierie de la formation et du maintien des compétences.

Modalités d'admission

• Accès à la formation

Cette spécialité de la deuxième année du master de psychologie, voie professionnelle, est ouverte :

- en formation initiale, à tout étudiant ayant acquis la première année de master de psychologie (60 crédits européens) avec le parcours de formation suivant, pour ce qui concerne les étudiants issus de l'Université de Bourgogne:

- validation des modules Cognitive 1a ; Cognitive 1b ; Cognitive 2a ; Cognitive 2b
- validation de 2 modules optionnels. Développement 1b, développement 2b, sociale 1b, sociale 2b
- validation du module Outils.
- validation du module TER.

- en formation continue, à tous les professionnels de la formation et de l'éducation justifiant d'un niveau de formation équivalent à la maîtrise et d'une expérience professionnelle dans le domaine de la formation des adultes. L'accès peut également être autorisé à travers le système de VA ou de VAE.

Des passerelles sont également offertes en relation avec le Master Education et Formation.

L'obtention du Master ne donne droit au titre de psychologue qu'aux étudiants ayant suivi le cursus complet de psychologie validé par la maîtrise ou la première année de master de psychologie, et exclusivement à ceux-ci.

- Sélection des dossiers :

Une sélection est opérée sur dossier. **Les candidatures émanant d'étudiants en formation initiale** sont classées

par ordre de mérite par un Jury d'admission. Ce classement des dossiers prend en compte les résultats académiques de l'étudiant, la présence de stages, les motivations et le projet professionnel de l'étudiant. Une douzaine d'étudiants sont retenus pour la formation, après un possible entretien avec le Jury. Les candidatures au titre de la formation continue sont examinées à part, et n'entrent pas dans le numerus clausus.

La sélection des dossiers s'effectue en deux temps :

- examen du dossier écrit envoyé par le candidat
- entretien éventuel avec un Jury à Dijon pour les dossiers retenus :
 - mi-juillet pour les candidats remplissant les conditions d'accès dès juin.
 - début octobre pour les candidats obtenant leur maîtrise ou M1 en septembre.

Les candidatures en formation continue sont examinées à part, sans qu'une formation initiale en psychologie soit requise. Les candidats doivent justifier de l'obtention d'une maîtrise, d'une première année de master, ou d'un diplôme équivalent ou d'une validation d'acquis professionnels. Dans le cas contraire, ils peuvent préparer le DUFAA et/ou la nouvelle Licence Professionnelle –formateur en milieu Professionnel- diplômes permettant d'être candidat au master en formation continue. La sélection sur dossiers est opérée par une commission paritaire comprenant des membres du département de psychologie et de l'ENESAD.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- une lettre de motivation avec le développement du projet professionnel,
- un curriculum vitae,
- l'attestation de maîtrise ou l'attestation d'obtention d'un M1 en psychologie,
- le mémoire de recherche de M1 (ou de maîtrise) (les étudiants qui souhaitent que leur mémoire leur soit retourné **devront impérativement** joindre une grande enveloppe **libellée** à leur adresse et **affranchie** au tarif en vigueur. Les mémoires sont autrement détruits après le travail du Jury).
- le relevé des notes de Licence ou de L3, et celui de maîtrise ou de M1
- toutes pièces relatives à une activité professionnelle dans le domaine du master (stages en particulier)
- les photocopies des diplômes universitaires accompagnées des programmes d'enseignement et des relevés de notes correspondants, le mémoire de maîtrise pour les étudiants venant d'une autre université,
- les attestations de diplôme en formation continue,
- la ou les attestations de stages effectués en entreprise pour les étudiants en formation initiale,
- **uniquement pour la formation continue**: les modalités de prise en charge du coût de la formation,
- 2 enveloppes timbrées, libellées à l'adresse du candidat.

- Retrait et dépôt des candidatures :

Il **n'y a pas de formulaire ad hoc** à retirer auprès de nos services. Le dossier complet comprend simplement l'ensemble des pièces mentionnées ci dessus.

Le dossier est à déposer ou à envoyer :

- **au titre de la formation initiale, étudiants : avant le 1er juillet** (délai de rigueur) à : Faculté des Lettres – Scolarité Master 2 - 2 Boulevard Gabriel – 21000 DIJON
- **au titre de la formation continue : avant le 1er juillet** à : Jean-Pierre Humblot, Coordination du M2/IAFP, ENESAD, 2 rue des Champs Prévois – BP 87999 – 21079 DIJON Cedex.

Organisation et descriptif des études :

La formation comporte un enseignement théorique sous forme de tronc commun obligatoire (UE1), un enseignement pratique sous forme de modules de compétences (UE2), un stage long en entreprise/institution de formation (UE3) et un mémoire de recherche de terrain (UE4). Dans le cadre de la co-habilitation avec l'ENESAD, environ 50% des enseignements sont effectués par l'ENESAD (Département de didactique professionnelle, CNERTA et professionnels) et 50% sont conduits par l'Université. Trente pour cent de la formation sont assurés par des cadres supérieurs et professionnels des ressources humaines et de la formation professionnelle. Leur aptitude à enseigner est vérifiée

La formation comprend :

- (a) un ensemble de 14 modules d'enseignements, organisés selon trois axes principaux répartis dans deux UE principales: l'UE1 – Psychologie cognitive ergonomie et didactique professionnelle – comprend un groupe de 5 modules de tronc commun général obligatoire de psychologie cognitive des apprentissages et ergonomie, didactique professionnelle, ingénierie et analyse du travail ; l'UE2 comprend un groupe de 4 modules de compétences spécifiques d'ingénierie et évaluation des formations et un groupe de 5 modules concernant les technologies pour l'apprentissage, l'insertion, le bilan de compétence et l'intervention en entreprise. Ces modules sont dispensés sous forme de CM et de TD, recouvrant des enseignements fondamentaux, et des enseignements appliqués. En relation avec la VAE, la formation est donc découpée en trois niveaux : 5 modules correspondent à des compétences transversales fondamentales obligatoires, 4 modules sont des modules de compétences spécifiques obligatoires et 5 modules sont des modules complémentaires de compétences ;
- (b) un stage professionnel de 180 demi-journées à réaliser sous la direction d'un maître de stage reconnu par la formation, après aval donné par le responsable de la formation ; ce stage est précédé pour les étudiants de formation initiale d'une période (50h) d'immersion dans un service de formation ;
- (c) un mémoire de recherche appliquée à réaliser dans le cadre des problématiques de formation soulevées par le terrain de stage. Ce mémoire est dirigé par un enseignant-chercheur de l'équipe pédagogique, et doit recevoir l'aval des responsables de la formation, lors d'un pré-jury.

Des passerelles sont organisées avec le Master Education-Formation (IREDU).

Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

Salle informatique, vidéothèque, logithèque en partenariat avec l'ENESAD, outils multimédia et simulateurs pour les apprentissages en partenariat avec le CNERTA. Une partie de plus en plus significative des enseignements sur les outils d'apprentissages, ainsi que les stages en entreprise, portent sur les technologies de l'information et de la communication (simulateurs -ex : conduite d'engins, taille de la vigne...-), didacticiels, FOAD. Par ailleurs, une collaboration avec le département STIC de l'université et un laboratoire de physique (Le2i : Laboratoire d'électronique et informatique de l'image) est actuellement amorcée autour de projets liés aux apprentissages au travail et à l'ergonomie cognitive.

Participation de professionnels à la conception des programmes et aux enseignements :

Les professionnels exerçant des fonctions en rapport avec la formation, dans des établissements et organismes d'enseignement ou de formation et dans des entreprises participent au master en tant que commanditaires de travaux sur des problèmes réels à partir de l'élaboration de contrats d'études ou de commandes entre le master et le LEAD. Dans ce cadre, ils contribuent à la définition des problèmes à traiter, à l'analyse des situations de travail et à l'élaboration des productions. Ils encadrent les étudiants et stagiaires au cours de leur travail sur le terrain. Ils participent à l'évaluation au sein du jury. Ils interviennent également dans le cadre de séminaires et en tant qu'intervenants pour environ 30% des enseignements fondamentaux.

Dans les années précédentes, les secteurs professionnels concernés se situaient majoritairement dans l'industrie, l'agriculture, et le secteur du Bâtiment et des travaux publics, et le secteur des services. On peut citer, parmi les principaux organismes et entreprises : SEB, ESSILOR, NESTLE, AMORA, SNCF, RENAULT VI, AREF-BTP, RAZEL, SAE, DORAS, PARVEX, LEROY-SUMMER, PECHINEY, GIAT INDUSTRIES, ISOROY, CIMENTS FRANCAIS,

STRD, TELETECH-INTERNATIONAL, CNED, ENSEIGNEMENT AGRICOLE, CHAMBRES d'AGRICULTURE, CFPPA, MAISONS FAMILIALES RURALES, FAFSEA, CHR Dijon (Urgences et réanimation), CHR Chalon, Transports PERRIER, FNTR, INRS, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Intérieur : Police Nationale et Préfectures, IUFM de Bourgogne, CAF, Laerdal-Médical, Base aérienne 102 etc. Nous collaborons (ou avons

collaboré) avec chacune de ces entreprises, dans le cadre d'un très fort ancrage historique de cette formation avec le tissu économique. Un ensemble de lettres attestant de ces collaborations est joint au présent dossier (voir annexe 1).

Recherche-développement avec les entreprises et le Master :

Les mémoires réalisés par les étudiants dans le cadre de leurs stages correspondent à de « vraies » commandes rémunérées ou prenant la forme de contrats. Outre le fait que cette démarche optimise l'insertion des étudiants fréquemment embauchés sur leur lieu même de stage après la formation, elle permet également, situation originale pour une formation à visée professionnelle, de conduire des recherches appliquées en relations avec le laboratoire d'appui, LEAD, dont la thématique concernant les apprentissages trouve des finalités professionnelles.

Ainsi, d'une part, plusieurs doctorats en convention CIFRE ont pu succéder à l'année de formation pour des étudiants volontaires à la suite de leur mémoire, depuis 2000 : Renault-VI, ESSILOR, SEB, Laerdal-Médical (avec le CHU). Toutes ces thèses ont été soutenues brillamment. D'autre part, ces recherches de terrain soutiennent une activité de publication significative pour les enseignants concernés et responsables du diplôme, publications dont la diffusion dans les milieux professionnels renforce les demandes des industriels et du terrain vers le diplôme

SEMESTRES 3 & 4											
UE1	Psychologie cognitive, ergonomie et didactique professionnelle	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
M1	<i>Modélisation des activités cognitives en contexte – Concepts fondamentaux et Approfondissement</i>	20	15			35		cc			1
M2	Ergonomie cognitive des Apprentissages et Analyse du travail	30	15			45		cc			2
M3	Didactique professionnelle	30	15			45		cc			2
M4	Méthodologie et statistiques	12	15			27					
M5	Ingénierie de formation et des dispositifs d'apprentissage	20	20			40		cc			1
TOTAL UE1		112	80			192	12				6

UE2	Modules de compétences Spécifiques	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
M6	Evaluation des acquis, des dispositifs et des politiques de formation, bilans de compétences	10	10			20		cc			1
M7	Référentiels, certifications et VAE	8	7			15					
M8	Gestion et Administration de la formation professionnelle : plans de formation, droit, environnement de la formation	10	10			20					
M9	Anglais		20			20		cc			1
M10	Conception de ressources Educatives	10	10			20		cc			1

M11	Technologies et ressources éducatives: multimédia, simulateurs, FOAD	9	11			20					
M12	Intervention en entreprise	9	11			20					
M13	Information, orientation, conseil et bilans en FP	7	8			15					
M14	Formation des formateurs et travail enseignant	10	10			20		cc			1
TOTAL UE2		73	97			170	8				4
TOTAL UE1-UE2		185	177			362	20				10

UE3	Stage en entreprise ou organisme de formation (180 demi-journées)	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Immersion			50							
	Stage			450							
TOTAL UE				500			10	cc		5	5
UE4	Mémoire de recherche de terrain	CM	TD		CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
	Travail de recherche et recueil des données										
	Rédaction du mémoire et soutenance orale								CT	CC	
TOTAL UE							30	CT et CC		15	15
TOTAL		185	177	500		862	60				30

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

Le stagiaire doit rédiger, à l'issue du stage, un mémoire, s'appuyant sur une recherche de terrain (voir ci-dessus), correspondant à un problème réel d'apprentissage ou de formation posé par l'organisme ou l'entreprise, réalisée dans le cadre du stage. Il pourra s'agir d'une étude de cas comportant éventuellement une ou plusieurs expérimentations ou quasi-expérimentations.

Ce mémoire est soutenu, en première ou seconde session, devant un jury d'au moins trois personnes comprenant toujours le responsable du stage, le responsable de la formation ou son représentant et un enseignant chargé d'un enseignement spécifique au Master. La note est affectée d'un coefficient 6 (**30 Crédits ECTS**).

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation : Une compensation s'effectue au niveau de chaque UE. La note annuelle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements affectées des coefficients. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Capitalisation : Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé. Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé. Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.

Modalités de contrôle des connaissances